

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 1075-23

Aux personnes intéressées par un projet de règlement concernant la démolition d'immeubles.

Le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté, le 14 mars 2023, un projet de règlement n°1075-23 concernant la démolition d'immeubles. Ce projet de règlement ne comprend aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **28 mars 2023 à 18h**, à l'hôtel de ville situé au 2450, rue Victoria, à Sainte-Julienne. Au cours de cette assemblée, le conseiller responsable du Service d'urbanisme expliquera le règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Toute personne intéressée par ce projet de règlement peut en prendre connaissance au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière au 2450, rue Victoria, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Donné à Sainte-Julienne, ce 15 mars 2023.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière